



**FDAPID** - HOPE FOR INDIGENOUS PEOPLES / ASBL

FOYER DE DEVELOPPEMENT POUR  
L'AUTOPROMOTION DES PYGMEES ET  
INDIGENES DEFAVORISES

DEVELOPMENT CENTRE FOR THE SELF-  
PROMOTION OF DISADVANTAGED PYGMIES  
AND INDIGENOUS PUPOLATIONS

**RAPPORT ANNUEL 2020**

**Goma, Janvier 2021**

Office : Numéro 79, Avenue Bunagana, Quartier Katindo, Commune de Goma, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu.

Tél: +243 (0) 810127090, 853187746, 998401598,

E-mail : [fdapidrc@gmail.com](mailto:fdapidrc@gmail.com), [coordination@fdapid-hopeip.org](mailto:coordination@fdapid-hopeip.org), Site web : [www.fdapid-hopeip.org](http://www.fdapid-hopeip.org)

*Democratic Republic of Congo.*

## PLAN DU RAPPORT

I.	Introduction .....	3
	BREVE PRESENTATION DU FDAPID-Hope for indigenous peoples.....	3
	VISION .....	3
	MISSION.....	3
	OBJECTIFS.....	3
II.	Principales activités réalisées .....	4
	II.1. Programme «Lève-toi Peuple Autochtone Pygmée/LPAP», volets éducation, autosuffisance alimentaire et sécurisation foncière .....	4
	II.2. Approfondissement d’Engagement : Réaliser les Droits des Minorités et des Peuples Autochtones en Afrique.....	15
	II.3. Monitoring des violations des droits humains et assistance judiciaire en faveur des victimes .....	31
	II.4. Célébration de la Journée internationale des peuples autochtones du 09 Août 2019. ....	34
	II.5. Participation à la riposte contre Coronavirus (COVID-19) .....	35
III.	Difficultés rencontrées.....	39

## I. Introduction

### BREVE PRESENTATION DU FDAPID-Hope for indigenous peoples

<b>Non de l'Organisme :</b>	Foyer de Développement pour l'Autopromotion des Pygmées et Indigènes Défavorisés, en sigle FDAPID-Hope for indigeous peoples
<b>Adresse :</b>	N°79, Avenue Bunagana, Quartier Katindo, Commune de Goma.
<b>Ville</b>	Goma
<b>Province :</b>	Nord Kivu
<b>Pays :</b>	RD Congo
<b>Téléphone :</b>	+243 (0) 810127090, 853187746, 998401598
<b>Email :</b>	<a href="mailto:fdapidrdc@gmail.com">fdapidrdc@gmail.com</a> , <a href="mailto:coordination@fdapid-hopeip.org">coordination@fdapid-hopeip.org</a>
<b>Site web</b>	<a href="http://www.fdapid-hopeip.org">www.fdapid-hopeip.org</a>
<b>N°Identification Nationale</b>	-Certificat d'Enregistrement n°012/2008 du Ministère de la Justice et Gardes des sceaux (Division Provinciale du Nord-Kivu), délivré à Goma en date du 27/12/2008, - Certificat d'Enregistrement n°08/DIVAS/N-K/AS/014/2009 du Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale (Division Provinciale du Nord-Kivu), délivré à Goma, le 16/04/2009, - F92/20.768 n°JUST/SG/20/4207/2013 du Ministère de la Justice et Droits Humains, délivré à Kinshasa, le 30 Juillet 2013 en obtention de la Personnalité Juridique.
<b>VISION</b>	Voir les populations autochtones Pygmées devenir sédentaire dans la dignité humaine en conservant leurs savoirs traditionnels, cultures et us.
<b>MISSION</b>	Eradiquer la marginalisation, la discrimination et l'asservissement à l'égard des Populations Autochtones Pygmées.
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Contribuer à la promotion et la protection des droits humains des populations autochtones Pygmées et communautés locales vulnérables ;</li> <li> Accroître les niveaux socio-économiques des populations autochtones Pygmées et des communautés locales vulnérables afin d'améliorer leurs conditions de vie pour un avenir meilleur ;</li> <li> Promouvoir et valoriser les savoirs traditionnels et/ou endogènes des populations autochtones Pygmées pour leur bien-être ;</li> <li> Développer des initiatives communautaires de protection de l'environnement en vue de préserver la biodiversité et d'atténuer l'impact du dérèglement climatique.</li> </ul>
<b>LES ORGANES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assemblée Générale (AG)</li> <li>- Conseil d'Administration (CA)</li> <li>- Commission de Contrôle (CoCo)</li> <li>- Coordination</li> </ul>
<b>RAYON D'ACTION</b>	Territoires de Masisi, Walikale, Nyiragongo et Rutshuru dans la Province du Nord-Kivu et la Province du Sud-Kivu pour les urgences.
<b>Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de 2019</b>	SPF (Secours Populaire Français), MRG (Minority Rights Group), GGF (Global Greengrants Fund) et Bienfaiteurs Allemands.

## II. Principales activités réalisées

Ce rapport renseigne sur les activités réalisées de Janvier à Décembre 2019 par FDAPID avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers.

Les activités ont été mises en œuvre dans le cadre des projets et initiatives de routine suivants :

- Programme «Lève-toi Peuple Autochtone Pygmée/LPAP», volets éducation, autosuffisance alimentaire et sécurisation foncière ;
- Approfondissement d'Engagement : Réaliser les Droits des Minorités et des Peuples Autochtones en Afrique ;
- Célébration de la Journée internationale des peuples autochtones du 09 Août 2020 ;
- Monitoring des violations des droits humains et assistance judiciaire ;
- Participation à la riposte contre Coronavirus (COVID-19).

### II.1. Programme «Lève-toi Peuple Autochtone Pygmée/LPAP», volets éducation, autosuffisance alimentaire et sécurisation foncière

#### 1. Pilier éducation

##### a. Appui aux écoliers et élèves finalistes

En grande partie, les activités se déroulent très bien et les résultats sont palpables. Pour les TENAFEP du 26 au 27 Août 2020 et l'EXETAT du 07 au 10 Septembre 2020, FDAPID avec l'appui salutaire du Secours Populaire Français (SPF 69) a pris en charge le frais de participation à ces épreuves par les enfants et jeunes autochtones Pygmées des écoles primaires et secondaires dans les Provinces éducationnelles Nord-Kivu I et Nord-Kivu II, dont les tableaux et graphiques ci-après, renseignent sur les écoliers et élèves bénéficiaires :

**Tableau 1 : élèves autochtones Pygmées finalistes de l'école primaire**

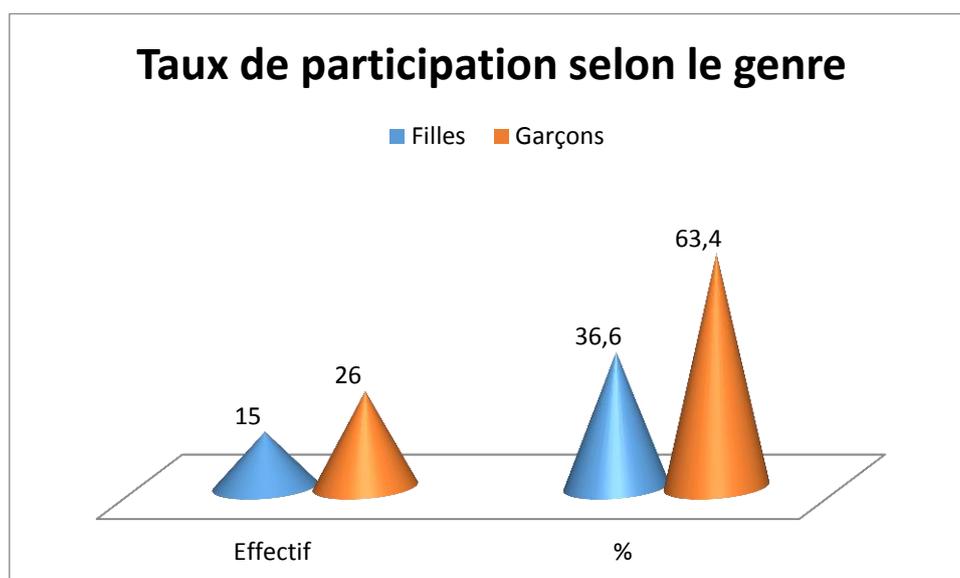
TERRITOIRE	STRUCTURE	N <sup>bre</sup> DES FILLES	N <sup>bre</sup> DES GARÇONS	TOTAL	OBSERVATION
<b>I. ECOLE PRIMAIRE</b>					
GOMA Rural	EP TUMAINE/EGD	5	13	18	
	EP St THOMAS D'ACQUIN	2	4	6	
	CS BUUMA	0	1	1	
MASISI	EP BUHENDA	4	0	4	
WALIKALE	EP MUTUMBI	4	8	12	
<b>TOTAL</b>		<b>15</b>	<b>26</b>	<b>41</b>	

Office : Numéro 79, Avenue Bunagana, Quartier Katindo, Commune de Goma, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu.

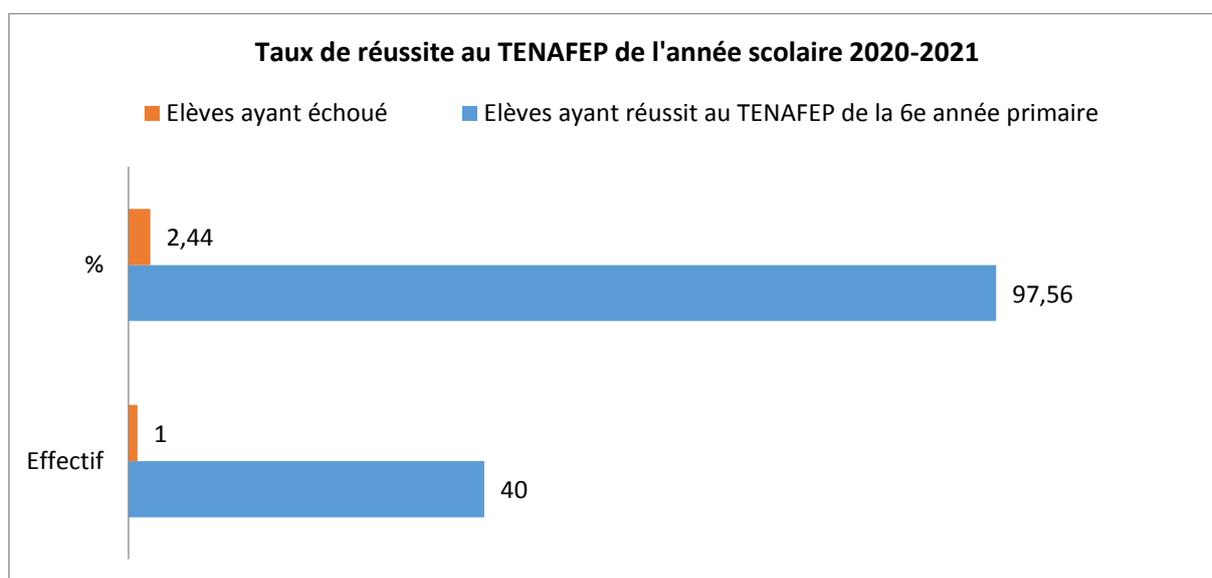
Tél: +243 (0) 810127090, 853187746, 998401598,

E-mail : [fdapidrc@gmail.com](mailto:fdapidrc@gmail.com), [coordination@fdapid-hopeip.org](mailto:coordination@fdapid-hopeip.org), Site web : [www.fdapid-hopeip.org](http://www.fdapid-hopeip.org)

*Democratic Republic of Congo.*



Sur un total des 41 élèves finalistes de la 6<sup>e</sup> année primaire, 15 sont des filles (36,6%) et 26 sont des Garçons (63,4%).



Selon les résultats des tests de fin d'études primaires (TENAFEP), 40 élèves Pygmées ont réussi (97,56%) et 1 élève Garçon à échoué (2,44%).

**Tableau 2 : élèves autochtones Pygmées finalistes de l'école secondaire**

N°	NOM ET POST NOM	SEXE	INSTITUT	TERRITOIRE	OBSERV.
1	TULINABO RAGI	M	EGD/Mugunga	GOMA RURAL	
2	MINANI KANIGWE	M			
3	BIGIRIMANA KITANIGWA	M			
4	NYIGENA NYANTWI	M			
5	MANISHIMWE NEMEYE	F			
6	BUUMA MULIMIRWA	M	BUUMA	MASISI	
7	ANNA KIBANJA	F	BUHENDA		
8	BALUME PAUL	M	KISHONJA		
9	BALUME HERITIER	M			
10	MAISHA BALUME	M			

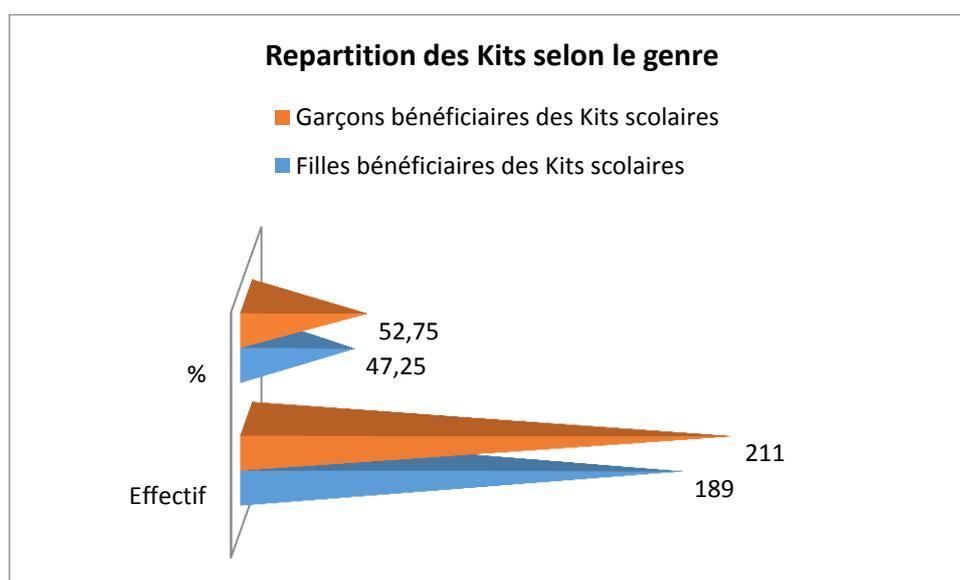
Selon les résultats, c'est une satisfaction parce que le taux de réussite est meilleur pour l'école secondaire où nous avons été informés de la réussite de 7 élèves. Jusqu'à présent, nous n'avons pas les résultats des certains élèves.



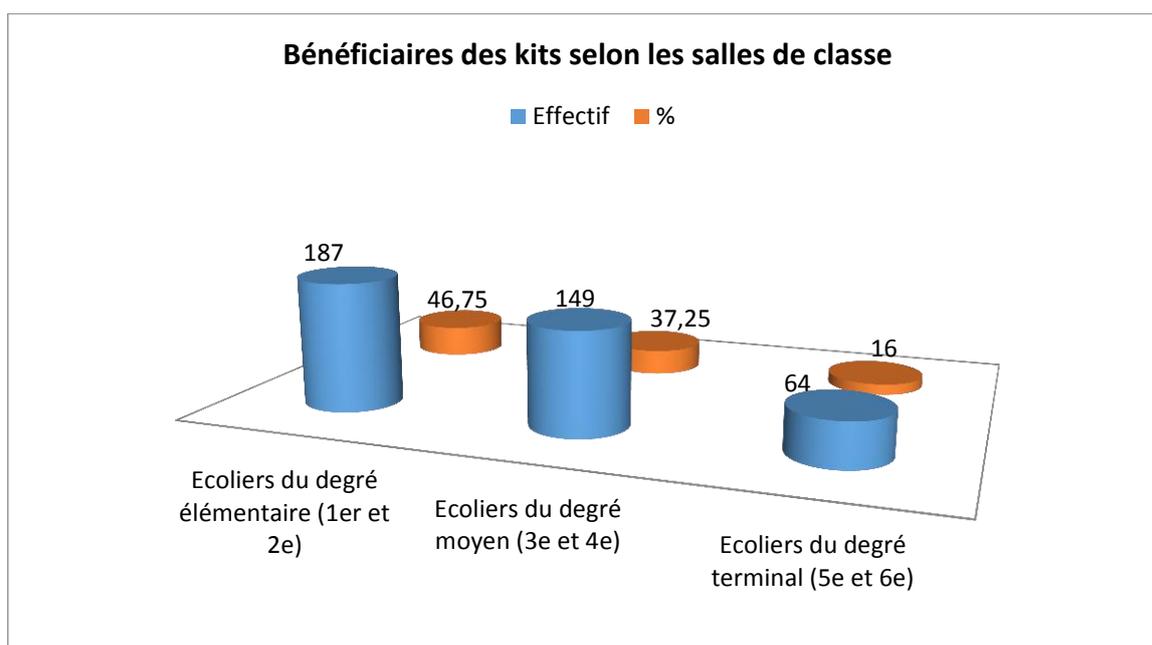
## b. Distribution des kits scolaires aux enfants en âge scolaire

Dans ce volet éducation, il était prévue, la distribution des 400 kits scolaires qui selon la planification et les années antérieures, devait être réalisée entre Juillet et Août 2020 parce que la rentrée scolaire a toujours eu lieu en début Septembre de chaque année à cause de la pandémie et/ou crise sanitaire de la COVID-19.

La distribution a enfin été réalisée au mois d'Octobre 2020 juste après l'annonce de l'ouverture des écoles par le Ministère de tutelle. Ainsi, 400 enfants Pygmées ont bénéficiés des kits scolaires parmi eux 189 Filles et 211 Garçons dont l'âge varie entre 6 et 14 ans.



Outre la répartition selon le genre, voici ci-dessous les enfants ayant bénéficiés des kits de la première année jusqu'à sixième année de l'école primaire.



Préoccupé par les besoins exprimés par plusieurs parents Pygmées, 237 enfants Pygmées supplémentaires ont bénéficié des cahiers et stylos parmi eux 113 filles et 124 garçons. Ce qui donne au total 637 enfants (302 filles et 335 garçons) bénéficiaires de l'aide pour leur scolarisation, soit 159,25% des résultats atteints par rapport à la prévision.





Tableau synthèse des bénéficiaires des 400 kits scolaires prévus par le projet

TERRITOIRE	ECOLE	NOMBRE DE FILLES			TOT AL	NOMBRE DE GARÇONS			TOT AL	TOTAL GENERAL	SITES	Observations
		DE	DM	DT		DE	DM	DT				
MASISI	EP BUHENDA	14	8	9	31	18	6	2	26	57	Makabya	Les kits ont été distribués le 09 octobre 2020
	EP KAMALA	15	2	1	18	15	7	1	23	41	Bweranvula	La distribution a eu lieu le 08 Octobre 2020; par l'équipe du FDAPID
	EP TUENDELEYE	14	9	0	23	16	6	1	23	46	Kyumba	
	<b>Sous Total 1</b>	43	19	10	72	49	19	4	72	<b>144</b>		
GOMA RURAL	EP TUMAINI	13	9	5	27	31	12	13	56	83	Mugunga	Distribution faite le 20 Octobre 2020
	EP THOMAS D'ACQUIN	3	3	3	9	7	8	4	19	28	Mugunga	La distribution a eu lieu le 28 Octobre 2020
	<b>Sous Total 2</b>	16	12	8	36	38	20	17	75	<b>111</b>		
NYIRAGONGO	EP KIBWE	6	3	0	9	3	3	0	6	15	Kibumba	Les kits ont été distribués, un peu tard après vérification
	EP MUTAHO	3	18	4	25	0	15	1	16	41	Biganiro	La Distribution a eu lieu le 06 octobre 2020
	<b>Sous Total 3</b>	9	21	4	34	3	18	1	22	<b>71</b>		
WALIKALE	EP KATAMBIRA	5	9	1	15	7	6	8	21	36	Byarenga	Les kits ont été distribués par l'équipe de l'antenne du FDAPID Pinga
	EP IRAMBA	4	4	1	9	3	4	1	8	17	Mutongo	
	EP MISOKÉ	5	11	7	23	5	6	2	13	36	Misoke	Les kits ont été affectés à BURUTSI (EP NURU)
	<b>Sous Total 4</b>	14	24	9	47	15	16	11	42	<b>89</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		82	76	31	<b>189</b>	105	73	33	<b>211</b>	<b>400</b>		

Légende : DE: Degré Elémentaire ; DM: Degré Moyen ; DT: Degré Terminal ; EP : Ecole Primaire ; CS: Complexe Scolaire.

Office : Numéro 79, Avenue Bunagana, Quartier Katindo, Commune de Goma, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu.

Tél: +243 (0) 810127090, 853187746, 998401598,

E-mail : [fdapidrc@gmail.com](mailto:fdapidrc@gmail.com), [coordination@fdapid-hopeip.org](mailto:coordination@fdapid-hopeip.org), Site web : [www.fdapid-hopeip.org](http://www.fdapid-hopeip.org)

Democratic Republic of Congo.

**Tableau synthèse des écoles où des enfants supplémentaires ont bénéficiés des Cahiers et stylos en réponse aux besoins exprimés par les Parents**

N°	Ecole	Date de distribution	Site de distribution	Nombre de bénéficiaires		Total
				Filles	Garçons	
1	EP RUNE	10 Octobre 2020	MUKOHWA	46	37	83
2	EP KISHONJA	10 Octobre 2020	NYABYONDO	34	41	75
3	EP HOREBU	03 Octobre 2020	BURAYI/ RUTSHURU	14	23	37
4	CS SAKE	29 Octobre 2020	MUBAMBIRO	19	23	42
<b>TOTAL</b>				113	124	<b>237</b>

**c. Sensibilisation sur l'importance de l'école**

La campagne de sensibilisation sur l'importance de l'école se poursuit à travers les medias (Radio Pole FM et Radio Communautaire de Masisi,...) et les causeries éducatives dans les villages et/ou campements des peuples autochtones Pygmées. Cette sensibilisation a ciblé également les parents des enfants en situation d'handicaps dont plusieurs témoignages choquants ont été collectés. Depuis le lancement de ladite campagne, il s'observe un grand changement dans les mentalités des parents des enfants Pygmées en ce qui concerne la scolarisation de leurs enfants, mais aussi le taux d'inscription augmente sensiblement dans les plusieurs écoles.



Office : Numéro 79, Avenue Bunagana, Quartier Katindo, Commune de Goma, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu.

Tél: +243 (0) 810127090, 853187746, 998401598,

E-mail : [fdapidrc@gmail.com](mailto:fdapidrc@gmail.com), [coordination@fdapid-hopeip.org](mailto:coordination@fdapid-hopeip.org), Site web : [www.fdapid-hopeip.org](http://www.fdapid-hopeip.org)

*Democratic Republic of Congo.*

## 2. Pilier sécurisation foncière et autosuffisance alimentaire

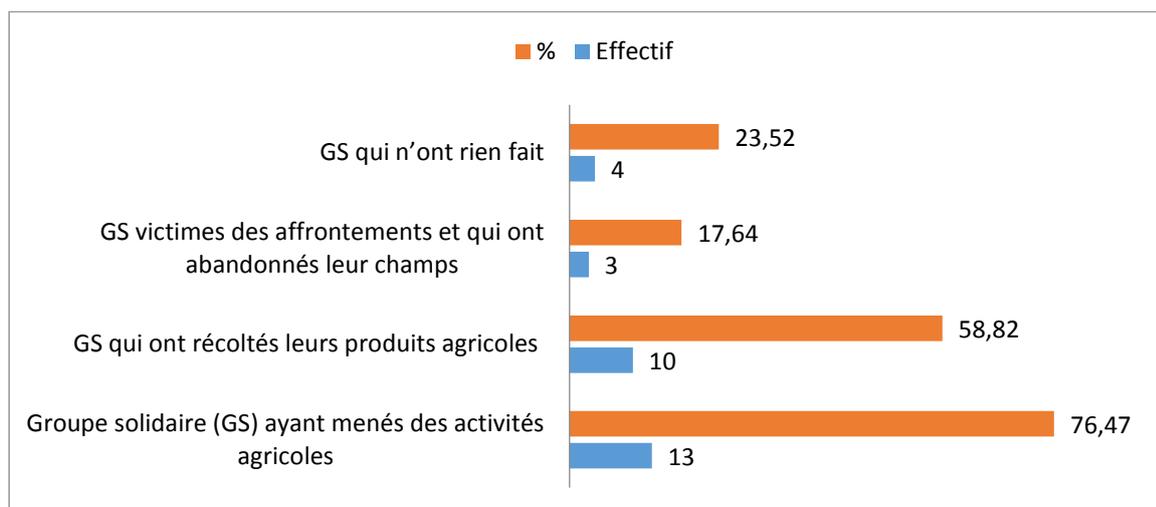
### a. Activités agricoles

La mobilisation et l'accompagnement des Groupe solidaires ne cessent de produire des effets positifs. Toutes les saisons culturales de Février et de Septembre 2020 ont été bien capitalisées malgré la pandémie de la COVID-19 dont le premier cas a été officiellement déclaré le 10 Mars 2020.

Ce tableau montre les semences mise en terre et les récoltes de chaque groupe solidaire.

N°	Villages/sites	Semences	Récoltes	Observation
1	MUKOHWA	Maïs, bouture de manioc	500 Kg de maïs (5 sac)	Les maniocs ne sont pas encore récoltés
2	KALEMBERA	Arachide	200 verres	
3	BUABO	Pomme de terre	3 sacs plus ou moins 300 Kg	
4	MAKABYA	Choux, haricot et poireaux	Tout avait été pillé par les groupe armés	Le champ a été abandonné à cause des affrontements à répétition des groupes armés actifs dans le milieu
5	SHASHA	Choux, amarantes, poireaux et bouture de manioc manioc	400 Choux et 20 fagots d'amarantes	Les maniocs ne sont encore récoltés
6	KIBUMBA	Choux et poireaux et pomme de terre	4 sacs de pomme de terre, 8 paniers de choux et 50 kgs des poireaux	
8	BYARENGA	Arachide et haricot		La population avait fui les affrontements entre les groupes armés et les FARDC en abandonnant leur champs et village.
9	BIGANIRO	Pomme de terre	200 kigs (2 sacs)	
10	MUJA	Aucune		Manque de leadership
11	KYANINGA	Bouture de manioc et haricot, Choux		La population avait fui les affrontements entre les groupes armés et les FARDC en abandonnant leur champs et village.
12	BURUTSI	Haricot	1 sac de 100kgs	
13	KINGI	Haricots	150 kgs	
14	KIRUNDU	Haricot, Bouture de manioc, Amarante	50 verres de haricots, 10 fagots d'amarantes	Les maniocs ne sont pas encore récoltés
15	MUBAMBIRO	Aucune		
16	BURUNGU/ BWERAVULA	Aucune		
17	KYUMBA	Aucune		

Le présent graphique montre le niveau d'évolution de groupe solidaire sur 17 mis en place



Avec la crise alimentaire que traverse la RD Congo dont plusieurs études confirment la malnutrition et la faim dans le Pays, les récoltes ont plus servit pour les besoins alimentaires des familles. Sont rare les Groupes solidaires qui ont vendu une parties de leur produits agricoles, tel est le cas exceptionnel de Mukohwa en territoire Masisi, où après-vente le Groupe solidaire a encaissé 30 000 Franc congolais.

Pendant les missions de suivi, il a été organisé des séances de partage d'expériences entre certains Groupes solidaires, c'est par exemple les GS de MUKOHWA, KALEMBERA, MAKABYA et BUABO qui ce sont rencontrés pour des échanges ayant produit des effets de contagions des bonnes pratiques.



Office

tel. +243 (0) 810127090, 855187740, 958481558,

E-mail : [fdapidrc@gmail.com](mailto:fdapidrc@gmail.com), [coordination@fdapid-hopeip.org](mailto:coordination@fdapid-hopeip.org), Site web : [www.fdapid-hopeip.org](http://www.fdapid-hopeip.org)

Democratic Republic of Congo.

### **b. Plaidoyer pour la sécurisation des terrains des Pygmées**

Dans le souci majeur de garantir la sécurisation foncière des terrains achetés en faveur des Pygmées de Kingi, de Kalembera, de Byarenga et de Kibumba, notre organisation a mené le plaidoyer auprès du Ministre provincial des affaires foncières dans le but d'encourager le gouvernement congolais à faciliter l'obtention de certificat et/ou titre foncier gratuitement ou à défaut réduire le coût. A son tour, le Ministre avait referé FDAPID au service technique du CADASTRE, c'est ainsi qu'en effectuant une décente au bureau de la circonscription foncière de Masisi à Sake, cette dernière a brandie les préalables pour sécuriser un champ, une parcelle, une concession et autres propriétés en rapport avec le foncier. Parmi les conditions, il faut payer entre 600 et 800\$USD par site afin qu'un géomètre soit responsabilisé le bornage, le mesurage et la production du croquis sur base desquels un contrat peut être attribué ayant une durée de 25 ans renouvelable une fois enfin d'obtenir un contrat de propriété définitif. Ces explications ont influencé le ralentissement de la rédaction de la lettre que le Ministre avait demandé afin de lui servir des soubassements mais la lettre sera déposée si les négociations avec les services techniques n'aboutissent pas au résultat probant.

Cependant, le temps que nous menons le plaidoyer, rien n'est à craindre parce que la loi n°11/022 du 24 Décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture<sup>1</sup> reconnaît les droits foncières des communautés qui ne peuvent pas faire l'objet d'un certificat d'enregistrement, selon les articles 18 et 19 de ladite loi.

Pour le terrain de Kingi et Byarenga, les Pygmées utilisent une partie pour la construction de leurs habitats et une autre pour les activités agricoles, tandis que le terrain de Kalembera et Kibumba sont utilisés pour les activités champêtres.

---

<sup>1</sup> <https://leganet.cd/Legislation/Droit%20economique/Agriculture/RDC%20-%20Loi%20agriculture%20principes%20fondamentaux-%2024%2012%202011.pdf>

Office : Numéro 79, Avenue Bunagana, Quartier Katindo, Commune de Goma, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu.

Tél: +243 (0) 810127090, 853187746, 998401598,

E-mail : [fdapidrdc@gmail.com](mailto:fdapidrdc@gmail.com), [coordination@fdapid-hopeip.org](mailto:coordination@fdapid-hopeip.org), Site web : [www.fdapid-hopeip.org](http://www.fdapid-hopeip.org)

## II.2. Approfondissement d'Engagement : Réaliser les Droits des Minorités et des Peuples Autochtones en Afrique.

### 1. Appui aux parajuristes pour identification des cas nécessitant le recours à la justice

Le travail des Parajuristes est salubre parce qu'il permet de documenter, d'alerter, de mener le plaidoyer et d'apporter une assistance juridique et judiciaire à temps opportun en vue de protéger les vies et de décourager les auteurs des violations des droits humains, singulièrement ceux des peuples autochtones Pygmées.

Soucieux de voir les Parajuristes continuer à veiller sur la situation droits humains dans la communauté, un appui en moyen de communication leur est apporté par Irish aid 4 dont le résultat du travail héroïque de ces derniers, porte sur 250 cas des violations des droits humains enregistré dans la base des données du Janvier 2020 jusqu'à nos jours. Ne se limitant pas à l'enregistrement, FDAPID dans son mécanisme de suivi et plaidoyer, a aidé 148 victimes à être rétablies dans leurs droits, parmi les cas emblématiques figure 7 PA arrêtés dans le Parc national des Virunga et relâché après plaidoyer, 1 PA kidnappé le 31 Janvier 2020 et retrouvé à Shove entre les mains des ravisseurs.

Notre organisation, a intégré une approche de sensibilisation et éducation aux droits humains pour renforcer la prévention et aider les peuples autochtones Pygmées de ne pas tomber dans des infractions qui peuvent exacerber leur souffrances et misère.

### 2. Renforcement des capacités en technique de mobilisation des ressources financières (Training on Fundraising : Project proposal writing)

L'équipe du FDAPID (4 hommes et 1 femme, soit 5 personnes au total) a été à l'école des techniques de mobilisation de fonds du 21 au 22 Mai 2020. Pendant deux jours, les matières importantes suivantes ont été suffisamment abordées à la grande satisfaction des participants :

- Les conditions de réussite de la recherche de fonds ;
- Les différentes approches de la recherche de fonds ;
- Les principaux outils de veille et de prospection ;
- L'organisation interne à chaque programme ;

Office : Numéro 79, Avenue Bunagana, Quartier Katindo, Commune de Goma, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu.

Tél: +243 (0) 810127090, 853187746, 998401598,

E-mail : [fdapidrc@gmail.com](mailto:fdapidrc@gmail.com), [coordination@fdapid-hopeip.org](mailto:coordination@fdapid-hopeip.org), Site web : [www.fdapid-hopeip.org](http://www.fdapid-hopeip.org)

*Democratic Republic of Congo.*

➤ Les 5 clés pour réussir la mobilisation de fonds.

Pour rendre productif ce renforcement des capacités en techniques de mobilisation de fonds, plusieurs stratégies ont été adoptées séances tenantes :

- Les cartographies des bailleurs de fonds, des partenaires potentiels et des donateurs individuels ;
- Analyse minutieuse des logiques et domaines d'intervention des bailleurs de fonds, des partenaires potentiels et des donateurs individuels ;
- S'informer sur la procédure de financement de chaque bailleurs de fonds, partenaires potentiels ou donateurs individuels, c'est-à-dire comprendre leurs lignes directrices, leurs calendriers et voies de réception de propositions, leurs politiques d'octroi des subventions, etc ;
- Elaboration d'un plan de mobilisation de fonds en prévoyant des audiences auprès du Gouvernement congolais, des ambassades des différents Pays représentés en RD Congo, mais aussi planifier des missions des contacts avec les bailleurs de fonds, les partenaires potentiels et les donateurs individuels à leurs sièges ;
- Constituer une base des données des projets bancables à proposer après contextualisation aux bailleurs de fonds, aux partenaires potentiels et aux donateurs individuels ;
- Mise en place d'une stratégie de communication pour renforcer la visibilité et la crédibilité du FDAPID auprès des tierces.

### 3. Renforcement des capacités thématiques et digitales pour la sécurité des données.



Cette formation a eu lieu du 19 au 20 Mai 2020 à Goma. Dans le travail des organisations des défenses des droits humains, la sécurité des données et de la communication s'avèrent très nécessaire. De nombreuses solutions techniques existent mais elles sont difficilement accessibles aux néophytes ; c'est pour cette raison que le Foyer de Développement pour l'Autopromotion

des Pygmées et Indigènes Défavorisés, FDAPID en sigle dans son partenariat avec MRG a

Office : Numéro 79, Avenue Bunagana, Quartier Katindo, Commune de Goma, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu.

Tél: +243 (0) 810127090, 853187746, 998401598,

E-mail : [fdapidrdc@gmail.com](mailto:fdapidrdc@gmail.com), [coordination@fdapid-hopeip.org](mailto:coordination@fdapid-hopeip.org), Site web : [www.fdapid-hopeip.org](http://www.fdapid-hopeip.org)

*Democratic Republic of Congo.*

organisé un atelier de renforcement des capacités des agents de la coordination et les chefs d'antennes. Au total, 10 membres et/ou agents (2 femmes et 8 hommes) ont participé à cette formation.

Les objectifs assignés par cet atelier de renforcement des capacités sont :

- Garantir la sécurité des accès et des utilisations des informations dans la base des données ainsi que du système lui-même, en vue de se protéger contre les éventuelles attaques ;
- Appliquer des systèmes de cryptage aux communications effectuées vers l'extérieur et l'intérieur de l'organisation, en vue de garder leurs confidentialités et intégrités.

#### **4. Renforcement des capacités en gestion financière**

La gestion financière d'une organisation doit être de rigueur pour la transparence et l'accroissement de la confiance ainsi que de la crédibilité vis-à-vis des parties prenantes. C'est ainsi que FDAPID, avait exprimé le besoin de renforcement des capacités des agents sur cette matière.

Pendant deux jours, du 26 au 27 Mai 2020, cinq agents (1 femme et 4 Hommes) de notre organisation ont été formés dans le but de renforcer la performance dans la gestion financière.

Le facilitateur de la dite formation était à la hauteur de sa tâche. Deux types d'outils ont été au centre des échanges, à savoir :

##### **1. Les outils pratiques :**

- ✓ Manuel de procédure de gestion administrative, financière et logistique
- ✓ Journal de caisse
- ✓ Journal de banque
- ✓ Tableau de suivi des dépenses
- ✓ Décharge
- ✓ Reçu
- ✓ Feuille d'émargement
- ✓ Liste de vérification des rapports

##### **2. Les fiches techniques :**

- ✓ Le budget prévisionnel du projet
- ✓ La gestion comptable
- ✓ Le journal de caisse

- ✓ Le journal de banque
- ✓ Le tableau de suivi des dépenses
- ✓ Les pièces comptables justificatives
- ✓ Les rapports financiers
- ✓ Les rapports narratifs
- ✓ La liste de vérification des rapports

Plusieurs autres matières importantes pour une gestion orthodoxe ont été débattues à la grande satisfaction des apprenants. Il s'agit notamment de :

- **la tenue d'une comptabilité pour 2 objectifs principaux :**

- **Au niveau interne :** la comptabilité permet de connaître la situation économique et financière de l'association à tout moment.
- **Au niveau externe :** elle permet la transparence à l'égard des membres de l'association et des partenaires financiers. Donc, même si la tenue d'une comptabilité n'est pas toujours légalement obligatoire, l'association est souvent confrontée à une obligation de le faire.

Une bonne gestion financière est caractérisée par la tenue d'une comptabilité qui veille sur la conservation et l'archivage des toutes les pièces justificatives appuyant les mouvements d'argent enregistrés (factures, reçus, etc.).

Pour plus d'efficacité et de professionnalisme, l'organisation a intérêt à appliquer régulièrement les outils de gestion. Le respect du manuel des procédures administratives et financières est très capital.

Les aspects suivants ont été passés en revue pour susciter les agents du FDAPID à être très rigoureux en matière de gestion financière dans leurs responsabilités et dans toutes les missions :

- Toute opération de décaissement doit être précédée par une demande de fonds signée par plus de deux personnes ;

- La gestion financière implique un travail régulier d'enregistrement des opérations comptables (tableau de suivi des dépenses, journal de caisse, journal de banque,...) et des vérifications périodiques.
- Une gestion comptable et financière saine suppose une séparation minimale des fonctions entre l'ordonnateur de la dépense et la personne habilitée à payer la dépense, même dans une organisation de petite taille, et la détermination d'une procédure relative au traitement des données comptables.
- Le journal de caisse doit être complété de manière régulière, au fur et à mesure des mouvements d'argent. Il doit être nominatif (nom de la caisse/coffre) et mensuel.
- Chaque mouvement de caisse doit être justifié par une pièce justificative.
- Le journal de caisse doit être rempli dans la même devise. Si vous utilisez plusieurs devises, vous devez faire un journal de caisse par devise.
- Le journal de caisse doit être ouvert au 1<sup>er</sup> de chaque mois et clôturé au dernier jour du mois. Il faut vérifier que le solde initial qui apparaît en début de mois correspond au solde final du mois précédent.
- Il doit être tenu par la personne responsable de la caisse, et seulement par cette personne.
- Le journal de caisse est complété par un inventaire physique de caisse. L'inventaire physique doit être effectué au minimum toutes les semaines, ainsi il sera plus facile d'identifier les erreurs ou les problèmes.
- Le solde réel du journal de caisse doit toujours correspondre au montant de l'inventaire physique. Il doit toujours être positif ou égal à zéro.

##### **5. Plaidoyer avec les Leaders des Partis Politiques pour la participation des peuples autochtones aux affaires politiques.**

Au total 17 personnes (3 femmes et 14 Hommes) ont participé activement à ce plaidoyer du 11 Juin 2020 à Goma avec comme but d'influencer les leaders de Partis et Regroupements politiques de la majorité et de l'opposition à prendre des mesures promouvant la participation des peuples autochtones aux affaires politiques.

Office : Numéro 79, Avenue Bunagana, Quartier Katindo, Commune de Goma, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu.

Tél: +243 (0) 810127090, 853187746, 998401598,

E-mail : [fdapidrc@gmail.com](mailto:fdapidrc@gmail.com), [coordination@fdapid-hopeip.org](mailto:coordination@fdapid-hopeip.org), Site web : [www.fdapid-hopeip.org](http://www.fdapid-hopeip.org)

*Democratic Republic of Congo.*

- 1. Présentation du Coordinateur sous le thème : participation des peuples autochtones à la vie politique ;** signalons que cette présentation est focalisée sur trois principaux points à savoir : le **contexte, les enjeux, les avancées, et les défis à relever.**



**a) Du contexte :**

Depuis l'indépendance de la RD Congo en 1960, les Peuples autochtones Pygmées ne participent quasiment pas aux affaires politiques. Pourtant, ils sont reconnus comme étant les premiers occupants.

Cette situation s'expliquait jadis, par le désintéressement de ces derniers à la vie politique car étant totalement satisfait de leur mode de vie en tant que protecteur des forêts où ils trouvaient presque tous pour leur survie.

Aucune loi du Pays ne détermine le mécanisme pour garantir la participation des peuples autochtones aux affaires politiques.

Cependant, sur le plan International, ces droits sont reconnus par plusieurs instruments juridiques notamment :

- ✓ Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH/adopté par l'AG de l'ONU, le 10 Décembre 1948 dont la RDC est partie prenante).

Office : Numéro 79, Avenue Bunagana, Quartier Katindo, Commune de Goma, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu.

Tél: +243 (0) 810127090, 853187746, 998401598,

E-mail : [fdapidrc@gmail.com](mailto:fdapidrc@gmail.com), [coordination@fdapid-hopeip.org](mailto:coordination@fdapid-hopeip.org), Site web : [www.fdapid-hopeip.org](http://www.fdapid-hopeip.org)

*Democratic Republic of Congo.*

- ✓ Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones adoptée 13 Septembre 2007.
- ✓ Le Pacte International relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966 (ratifié par la RDC le 01/11/1976).
- ✓ Directives à l'intention des États sur la mise en œuvre effective du droit de participer aux affaires publiques, conformément à la résolution 33/22, du Conseil des droits de l'homme relative à Participation aux affaires publiques et politiques dans des conditions d'égalité, adoptée 30 septembre 2016
- ✓ Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (ratifié par la RDC le 20/07/1987)
- ✓ Charte Africaine de la Démocratie, des élections et de la Gouvernance adoptée à Maputo/Mozambique en Juillet 2003 et à Addis Abeba/Ethiopie en Mai 2004.

**b) Des enjeux :**

- ✓ Les enjeux électoraux avec le principe du plus fort gagne mais les plus faibles souffrent ;
- ✓ La compétitivité des regroupements et des partis politiques ;
- ✓ La gestion du Pays sur base des quotas des Partis politiques dont tous les postes dans les institutions publiques sont entre les mains des plus forts.

**C) Des avancées :**

- ✓ 1 Parlementaire autochtone à l'Assemblée Nationale ;
- ✓ 4 Candidats au Nord-Kivu dont 2 seulement étaient arrivés au bout du processus malgré l'échec ;
- ✓ 1 Directeur de Nursing dans un hôpital général de référence au Nord-Kivu
- ✓ Plus de 30 Intellectuels PA Pygmées au Nord-Kivu, parmi eux des Licenciés, des Gradués et des Diplômés de l'école secondaire ;
- ✓ Une Direction chargée des questions autochtones au Ministère des Affaires coutumières à Kinshasa.

**c) Des défis à relever :**

- La Constitution de la RDC garantie les droits de tout le monde mais elle ne prévoit pas des dispositions précises sur la participation des groupes marginalisés aux affaires politiques ;
- Absence d'une loi spécifique en faveur des peuples autochtones Pygmées ;
- La loi électorale prévoit la cooptation des Chefs coutumiers mais pour les PA, rien n'est prévu.
- Les candidats Pygmées aux élections n'arrivent pas convaincre les électeurs et n'ont pas des moyens pour battre campagne.

## **2. Apports des partis politiques pour la promotion des droits civils et politiques des peuples autochtones Pygmées.**

A travers une méthodologie de brainstorming ; on a débattu sur trois points essentiels à savoir : les témoignages des peuples autochtones, les recommandations et les engagements des parties prenantes.

### **a. Des témoignages des peuples autochtones**

L'un des participants du côté des peuples autochtones Mr SHAMUTWA a pris la parole en donnant son témoignage qu'il était candidat député aux élections de 2018. Le Président de son parti avait promis qu'il sera accompagné dans toutes les étapes. Certes, seul les frais de caution pour le dépôt de sa candidature étaient pris en charge par le parti mais pour les autres étapes il a été délaissé.

« Je me demande si j'ai été délaissé tout simplement parce que je suis un PA, car avant tout il y avait beaucoup des promesses » dit-il.

« C'est avec mes pauvres moyens, que j'ai pu supporter certaines dépenses telles que : l'impression des petites photos, des campagnes de bouche à l'oreille, des courses,... » Ajoute-t-il.

« Après la proclamation des résultats j'ai eu à obtenir plus de 180 voix, cela prouve en suffisance que si j'étais bien encadré, malgré le système de seuil, je pouvais réussir aussi comme les autres » poursuit-il. Toutefois il a tenu à remercier les gens qui l'avait voté.

Après ce témoignage s'en est suivi les échanges entre participants/ questions-réponses

Q/ Monsieur SHAMUTWA, avait-il fait l'analyse de son parti et/ou regroupement politique ?

Q/ Quelles sont les stratégies que FDAPID a mis en place pour relever les défis ci-haut évoqués ?

R/ Beaucoup d'efforts sont toujours combattu surtout dans la lutte contre l'analphabétisme, dans scolarisation des enfants et jeunes étudiants PA ; formation des parajuristes PA pour la dénonciation des violations des droits Humains. Et pour donner un exemple le plus frappant c'est qu'à 2006 et 2011, il y avait une faible participation aux élections ; par rapport aux expériences de 2018 où il y avait eu 5 PA agents électoraux grâce aux plaidoyers du FDAPID.

Q/ Comment FDAPID compte capitaliser ces avancées par rapport aux personnalités qui occupent certains postes dans le gouvernement ?

R/ FDAPID mène toujours des plaidoyers pour que les compétences existantes soient valorisées, sinon tous les efforts fournis sont rendu en moule ; c'est notamment le cas de plaidoyer mené auprès de l'ex Gouverneur de la province dans le cadre du droit au travail pour les PA. Plusieurs promesses ont été données, fort malheureusement nos autorités n'héritent pas les promesses tenues par leurs prédécesseurs.

Q/ FDAPID maîtrise-il tous les PA pour une revendication des causes nobles ?

R/ Certes, FDAPID dispose une cartographie des compétences des PA qui d'ailleurs a été remise aux autorités comme référence.

Q/ Pourquoi ne pas inviter aussi des Députés dans des grandes assises comme celle-ci, en fin qu'ils s'imprègnent aussi de la question ?

R/ Nous avons invité les présidents fédéraux des différents partis qui sont de députes, et comme ils vous ont fait confiance, ils vous ont délégué car ils ont confiance à vous.

Q/ Quid des critères d'adhésion et dans quel parti faut-il adhérer ?

R/ Chaque parti a sa politique pour adhérer, et puis il faut toujours faire une analyse avant d'adhérer dans un quelconque parti.

Q/ Il n'y aura-t-il pas de discrimination au sein du parti lors du choix des personnes qui veulent déposer leurs candidatures ?

R/ Avant d'accepter une personne sur la liste, on fait d'abord une analyse sociologique, ainsi donc il faut compter sur sa base.

## **b. Des recommandations**

Après ces échanges si riches, plusieurs recommandations sont sorties de ce débat qui sont regroupées à trois niveaux, à savoir :

### ➤ **Aux leaders des partis politiques :**

- D'introduire la thématique PA dans leur programmes afin de mener des actions politiques avec les PA pour leur intégration ;
- Faire la restitution de ces assises au sein de leurs partis politiques ;
- D'aller vers les PA pour leur sensibiliser sur les faits politiques ;
- De veiller à l'alignement des PA ambitieux sur la liste des candidats ;
- De chaque fois capitaliser les actions des PA dans les programmes des partis politiques d'en faire une information dans le monde entier (exemple : à quand d'adhésion des PA, publier un article) ;
- D'observer une certaine clémence par rapport aux critères d'adhésion en faveur des PA.

### ➤ **Aux peuples Autochtones Pygmées :**

- D'avoir un engagement politique ;
- De faire l'analyse avant de poser tout acte ;
- De tenir compte des élections locales en se positionnant dans des partis politiques gagnants ;
- De choisir des partis politiques où l'on peut trouver des avantages ;
- D'adhérer dans des partis politiques ;
- De ne pas négliger des petits postes comme : chef de 3 maisons, chef de 10 maisons, chef de cellule,... bref, passer par différentes étapes ;
- De ne pas tâtonner dans des partis politiques ; il faut donc de l'endurance ;

- De développer des mécanismes pour avoir confiance entre frères PA, car dit-on : « on ne se donne pas des cadeaux en politique » ;
- De se préparer pendant longtemps pour consolider sa base sociologique pour ceux-là qui ont des ambitions politiques;
- De passer aux bureaux des partis politiques pour des amples informations politiques.

➤ **Au FDAPID:**

- De mettre en place un mécanisme de coordination avec d'autres organisations qui accompagnent les PA afin de mener des actions de plaidoyer ensemble ;
- De continuer à encourager les PA qui ont l'ambition politique ;
- D'entrer en contact avec beaucoup de partis politiques pour leurs présenter les préoccupations des PA ;
- De réunir chaque fois les PA avant les élections ;
- De partager la cartographie des villages/sites des PA avec les partis politiques en vue de faciliter la planification des actions d'éducation civique.

**c. Des engagements des parties prenantes**

Les engagements issus de ces assises sont aussi de trois niveaux : pour les partis politiques ; pour les PA, et pour le FDAPID.

➤ **Pour les partis politiques :**

Les Leaders des partis politiques ont pris l'engagement :

- D'introduire la thématique PA dans les programmes des partis politiques ;
- De sensibiliser les PA sur des questions politiques ;
- D'avoir une certaine clémence pour les critères d'adhésion en faveur des PA et d'octroyer gratuitement des cartes des membres et d'autres avantages selon les compétences.

➤ **Pour les peuples Autochtones Pygmées :**

Les PA se sont engagés d'adhérer massivement dans les partis politiques pour se préparer en conséquence et espérer un jour atteindre ses rêves de participer aux affaires politiques.

➤ **Pour le FDAPID :**

- L'accompagnement des PA ambitieux dans la formulation des messages de campagne pendant les élections dans le strict respect de l'article 100 de la constitution de la République Démocratique du Congo.
- Le développement des canaux de communication et d'accès à l'information en faveur des PA.

## **6. Plaidoyer auprès des gestionnaires pour Parc National de Virunga pour l'accès des Peuples autochtones Pygmées à la terre**

Sous la participation active de 18 personnes (6 femmes et 12 hommes) en date du 24 Juin 2020 à Goma, FDAPID a mené le plaidoyer auprès des gestionnaires du Parc National des Virunga sous le thème accès à la terre par les peuples Autochtones Pygmées avec comme objectifs :

- Encourager les gestionnaires du PNVi à développer des mécanismes pour permettre aux peuples autochtones Pygmées d'accéder à la terre et de bénéficier aux retombées de la conservation ;
- Aider les peuples autochtones Pygmées à comprendre la classification des forêts, les valeurs écologiques et économiques du PNVi ;
- Contribuer à la promotion de la conservation communautaire du PNVi pour prévenir les conflits ainsi que les arrestations et viols dans le parc.

Suite aux contraintes liés à la pandémie de la COVID-19 notamment le confinement qui ne pouvait pas permettre au Directeur du Parc de se déplacer de Rumangabo à Goma, une option a été trouvée, celle d'utiliser la technologie pour la participation à distance via Skype. Les peuples autochtones n'étant pas habitués à l'usage de Skype, une deuxième stratégie a été adoptée, celle de prendre une salle de conférence à l'Hôtel Lajoie plaza en invitant les journalistes pour la couverture médiatique.

**Ce plaidoyer a été fructueux grâce à une bonne préparation par FDAPID. Les interventions étaient agencées de la manière suivante :**

### **a. Présentation sur la Classification des forêts**

Ce point a été développé suffisamment par un Expert, le Chef de bureau de la Division provinciale de l'Environnement. Dans son exposé, il a souligné que le législateur congolais catégorise les forêts en trois types ci-après :

- **Les Forêts classées**, sont celles en application d'un acte de classement.
- **Les forêts protégées** sont toutes celles qui restent après avoir circonscrit les forêts classées.
- **Les forêts de production permanente** par contre sont composées des concessions forestières et des forêts qui, ayant fait l'objet d'une enquête publique, sont destinées à la mise sur le marché.



### **b. Présentation de la problématique et des messages du plaidoyer par le Coordinateur du FDAPID**

Dans son allocution, le Coordinateur du FDAPID a commencé par rappeler que les ancêtres autochtones Pygmées et autres communautés avaient cédé leurs terres depuis 1925 pour servir de patrimoine mondiale qui bénéficie à l'humanité entière sur tout avec le phénomène naturel de changement climatique dont l'oxygène purifiée produite par les aires protégées de la RD Congo est une denrée précieuse pour la planète aujourd'hui.

Ensuite, le coordinateur a présenté plusieurs cas d'incidents et violations des droits humains, notamment des multiples arrestations et détentions en prison des Pygmées attrapés dans le Parc, la mort de 10 autochtones Pygmées de 2004 à nos jours dont certains corps n'ont jamais été retrouvés, etc.

Enfin, cette allocution a été bouclée par la présentation des objectifs énumérés précédemment et du message de ce plaidoyer qui consiste à faire comprendre aux gestionnaires du Parc national des Virunga qu'en tenant compte de la loi sur la conservation de la nature, l'accès des peuples autochtones Pygmées à la terre peut être indirect en bénéficiant des retombés de la conservation, des programmes ou projets de développement et autres avantages tel que l'emploi en faveur des jeunes, etc.

### **c. Réactions du Chef de site adjointe du Parc national des Virunga (PNVi)**

Dans ses propos, le Chef de site adjointe du Parc à remercier vivement le FDAPID pour l'organisation de ces assises qui ont une importance très capitale, car ces genres de rencontres sont rares pour que les Pygmées qui vivent dans le paysage de Virunga comprennent bien

certaines principes qui régissent le Parc. Elle a par la suite insisté sur la nécessité de respecter la loi protégeant le Parc.

Cependant, le Chef de site adjointe du Parc a reconnu les problèmes qui accablent les peuples autochtones Pygmées vivant dans le Paysage Virunga. Cette autorité a encouragé les Pygmées de se rapprocher des gestionnaires du Parc en présentant des besoins auxquels des solutions peuvent être trouvés à la limite des moyens par l'ICCN dont ses portes restent ouvertes. En ce qui concerne l'embauche, le Chef de site adjointe du Parc a encouragé les peuples autochtones à envoyer les enfants à l'école pour plus de compétitivité aux différentes offres.



#### d. Témoignages des délégués des peuples autochtones Pygmées

Avant tout les Femmes, hommes et jeunes autochtones Pygmées présents dans la salle ont remercié la Directrice Adjointe de l'ICCN pour sa disponibilité et son esprit d'écoute. Ainsi, les **témoignages** suivant ont nourris les esprits des participants :

- Les femmes PA sont victimes des plusieurs violations des droits humains : «nous sommes violées quand nous entrons dans le Parc à la recherche des bois morts, des plantes médicinales, des champignons, de miel, etc. de fois nous n'arrivons pas à dénoncer de peur que nous ne soyons pas objet de critique dans le village et du rejet, nous n'avons pas où se ravitailler car nos ancêtres ont été expulsés dans le Parc, nous souffrons beaucoup». Témoignage d'une femme de Mudja/Territoire de Nyiragongo.
- Pour la jeunesse PA : «nous sommes prédisposés à être manipulés pour entrer dans le parc, car nous n'avons rien pour nourrir nos familles, et nous sommes sans occupations et même ceux qui ont étudié sont en divagation dans la rue par manque d'emploi». Nous sommes victimes d'arrestations dans le parc par des éco-gardes et des tueries, parfois même les dépouilles des PA ne sont pas retrouvés». Sur trois

Pygmées arrêtés dans le Parc et transféré à la prison de Nyongera de Rutshuru le 12/11/2019, l'un d'eux à la personne de VUMBI MONDO Fort est porté disparue.



**Après ces quelques témoignages, des questions ont été posées à l'ICCN et des réponses ont été données séances tenantes, à savoir :**

Q/ Quid des PA du village NYABIREHE dont leurs champs sont envahis par les animaux du Parc ?

R/L'ICCN est en pleine exécution d'un projet des clôtures électriques, pour 8000 Kilomètres, c'est un long programme qui s'effectue par étape ; toute fois lors des cas pareils il faut toujours écrire à l'ICCN avec beaucoup de détails.

Q/ Pourquoi l'ICCN ne tient pas compte des PA lors de recrutement ?

R/ L'ICCN a toujours publié les offres d'emplois, les PA ne sont pas exclus du tout, car ils ont le même droit que les autres.

Q/Quid de la rétrocession des fonds issus de la conservation et/ou du tourisme ? ;

R/ Le 30% de la rétrocession a toujours été déboursée, sauf qu'il faut renforcer sa gouvernance pour des réalisations visibles et à impacts durables.

#### **e. Recommandations**

##### **➤ Aux peuples autochtones Pygmées**

- De se mettre toujours ensemble pour discuter les problèmes de la communauté ;
- Il faut toujours écrire administrativement au bureau de l'ICCN en quand des problèmes d'envahissement de vos champs par des animaux (avec tous les détails) ;

- Eviter de réaliser des activités dans le Parc, parce que les lois l'interdit et expose à des poursuites judiciaires ;
- Passer au bureau de l'ICCN pour s'informer pour la recherche d'emploi et présenter des candidatures ;
- Il faut toujours poser sa candidature en cas de vacance de poste, tant mieux qu'on ne soit pas sélectionné ;
- Ne jamais accepté d'être instrumentalisé par qui que ce soit pour entrer ou effectuer des activités dans le parc.

➤ **A l'ICCN**

- D'appuyer des micros projets à travers des organisations de la Société civile selon les besoins ressentis et exprimés par les PA, particulièrement des petits fonds aux femmes PA pour le commerce en fin de subvenir aux besoins familiaux, des formations professionnels pour les Jeunes, le captage des sources ou raccordement d'eau, l'accès aux soins de santé, la scolarisation des enfants et des bourses pour les jeunes des écoles secondaires et universitaires, des lopins des terres à solliciter auprès des Chefs coutumiers des chefferies ou secteurs avoisinants le Parc, etc ;
- Faire participer les jeunes PA dans des travaux de l'ICCN ;
- Organiser régulièrement des échanges avec la communauté PA sur la démarcation participative pour que les limites soient maîtrisées ;
- Pendant l'embauche, de prendre des mesures de clémence et d'allègement des critères en faveur des PA ;

➤ **Au FDAPID**

- De multiplier les séances de sensibilisation, d'éducation environnementale et des rencontres entre les PA et les gestionnaires du Parc pour promouvoir la conservation communautaire ;
- De renforcer et diversifier les activités génératrices de revenu pour améliorer les moyens de subsistance et les conditions de vie des PA ;
- Ensemble avec l'ICCN, développer de mécanismes des visites guidées de la faune et la flore du Parc en faveur des enfants et jeunes autochtones Pygmées en vue d'accroître le goût de la conservation de la nature.

### **7. Plaidoyer auprès des autorités en vue de l'obtention d'une parcelle pour la construction du foyer touristique pour sauvegarder la culture des PA.**

L'équipe du FDAPID a pris plusieurs fois contacts avec les autorités foncières, spécialement le Ministre Provincial des affaires foncières et les agents du CADASTRE.

A cette occasion, une note de plaidoyer a été présentée et déposée. Une marmite de questions ont été posées à notre équipe allant dans le sens de comprendre la plus-value du foyer que FDAPID envisage construire. Sur base des objectifs à atteindre tels que énoncés dans la correspondance de demande d'une parcelle, nous avons essayé de convaincre les cibles de notre plaidoyer.

Selon les propos des agents du CADASTRE, l'initiative du FDAPID est pertinente car la Province a besoin des projets réalistes et capables de contribuer au changement. Cependant, les mêmes agents ont manifesté un souci sur la rareté des terres qui mettrait l'autorité dans l'impossibilité de répondre rapidement.

Nous continuons à faire le suivi pour l'obtention d'une réponse à notre demande. En même temps, les stratégies de mobilisation sont en train d'être muries pour la matérialisation de notre projet de construction d'un foyer touristique qui nécessite un grand espace estimé au moins à 100 mètre carrés.

### **8. Plaidoyer contre la discrimination des Femmes Autochtones dans les structures médicales**

Pour plus d'efficacité dans ce plaidoyer, nous avons en amont rédigé une note qui a été adressée aux autorités sanitaires de la Division provinciale de la santé et en suite à certains médecins chefs des zones de santé de la Province du Nord-Kivu.

Des entretiens ont eu lieu avec les autorités qui, après avoir pris connaissance des incidents énumérés dans nôtre de plaidoyer, elles ont été surprises car selon elles, c'est inacceptables que le personnel de la santé manifestent des attitudes contraires à leurs serments.

A l'issue de ce plaidoyer, nous avons tirés les leçons suivantes :

- Les cas de discriminations des femmes autochtones Pygmées demeurent isolés suite à la non dénonciation par les victimes ;
- L'absence des femmes sages autochtones Pygmées dans les structures sanitaires est l'un des facteurs qui découragent les parturientes à fréquenter la maternité, ce qui augmente les risques liés à l'accouchement à domicile ou en brousse ;

- Certains sites des peuples autochtones Pygmées sont éloignés des structures sanitaires alors que les moyens de transport est un casse-tête suite à la pauvreté ;
- Il y a une nécessité d'intégrer les peuples autochtones Pygmées parmi les relais communautaires après leur renforcement des capacités sur les notions de base de santé communautaire, techniques de sensibilisation sur les règles d'hygiène, sur le calendrier vaccinal, sur les consultations pré natale, pré scolaire, etc ;

Il est impérieux de renforcer le suivi et la collaboration avec les autorités sanitaires en organisant régulièrement des séances de travail et des visites guidées dans les sites des peuples autochtones Pygmées afin d'attirer l'attention sur la problématique d'accès aux soins de santé par ces derniers.

### **II.3. Monitoring des violations des droits humains et assistance judiciaires en faveur des victimes**

Nous avons distingués deux catégories des violations des droits humains : Violations courantes et celles liées à la pandémie de la COVID-19.

#### **1. Violations courantes**

Selon les analyses sur les alertes enregistrées dans la base des données du FDAPID, il y a eu 913 violations des droits humains à l'égard des peuples autochtones Pygmées en 2020 dans la Province du Nord-Kivu. Contrairement à la situation de 2019 qui porte sur 972 violations, il s'observe une diminution et/ou amélioration même si beaucoup reste à faire. Les violations documentées portent essentiellement sur des cas d'arrestations arbitraires, tentative de meurtre, menace de mort, kidnapping, discrimination liée à l'appartenance ethnique, viol, torture, travail forcé et non rémunéré, traitements inhumains, assassinats/tueries, pillages, déplacements forcés.

L'ensemble des cas ont été bénéficié d'un accompagnement juridique et judiciaire. En 2020, deux dossiers fonciers ont été assistés en justice en faveurs des peuples autochtones Pygmées de Mukohwa et Buabo du territoire de Masisi dont la procédure continue en attendant le jugement.

## 2. Violations liées à la COVID-19

La situation des droits humains pendant la période de la pandémie de la COVID-19 est dégradante. Plusieurs violations graves ont été enregistrées en RD Congo dont les cas emblématiques depuis Mars 2020 jusqu'à Décembre 2020 sont les suivants :

-  Restriction de l'espace civique. Les libertés publiques ne sont pas respectées pendant la période de la COVID-19, surtout la liberté des réunions et/ou des manifestations pourtant garanties par la Constitution du 18 Février 2006 et modifiée en 2011. Il y a des arrestations en masse des personnes qui organisent et participent aux manifestations pacifiques dont la plus part sont soit des jeunes militants pro-démocraties ou soit des acteurs politiques de l'opposition alors que lorsqu'il s'agit de la classe dirigeante, leurs rencontres de plus de 300 et 500 participants s'organisent sans être inquiété alors qu'ils seraient les premiers à prêcher par l'exemple en respectant les mesures de la riposte contre ce fléau ;
-  La détérioration de la situation des conditions carcérales des détenus (malnutrition sévère, dépassement de délai légal faute du ralentissement de la procédure par les Cours et tribunaux, morts des prisonniers et leurs enterrements sans informer les familles, Exposition au risque de contamination à cause de la promiscuité,...).
-  En RD Congo, 7.909 violations des droits humains ont été enregistrées par le BCNUDH en 2020 et la SUWE a enregistré 154 cas des menaces contre les défenseurs des droits humains dans la Province du Nord-Kivu.
-  En date du 24 Mai 2020, une femme enceinte avait fait une fausse couche suite aux tracasseries policières pendant le confinement à Goma. Cette dernière était transférée nuitamment par une Clinique pour des soins appropriés dans un Hôpital de référence, mais les Policiers qui étaient dans le couvre-feu l'avait maintenue pendant plusieurs heures dans des discussions superflus alors qu'elle avait exhibée le document de transfert.
-  En date du 30 Juin 2020, un Jeune Garçon de 17 a été tué par un Elément de la Police et le 01 Juillet une femme tuée par un Militaire des FARDC ainsi qu'un Enfant porté au dos de ladite Femme a été blessé par balle sur la jambe à cause de cache-nez à Kanzana dans le territoire de Nyiragongo.

- 🇷🇵 Tracasseries policières en exigeant des amendes illégales aux gens qui ne portent pas les caches nez.
- 🇷🇵 Violences domestiques et physiques contre les femmes ainsi que des violences sexuelles à l'égard des filles mineures, tel est le cas des certains résultats font étant de 2964 élèves mineures qui sont tombées enceintes dans la Province du Sud-Kivu,
- 🇷🇵 Le droit des enfants à l'éducation a été impacté négativement. Les enfants sont abandonnés dans la rue pendant le confinement, privés de l'école.

Ces nombreuses violations des droits humains liées à la pandémie de la COVID-19 seraient favorisées par plusieurs facteurs, notamment :

- Aucun Pays n'avait un plan de contingence suite à l'apparition brusque de la pandémie ;
- Faible implication des Femmes, Jeunes, Enfants et des acteurs de la Société civile dans la prise des décisions ;
- Mesures prises sans tenir compte des droits humains ;
- Considération de la riposte contre la COVID-19 comme une source de revenu par certains agents de l'ordre ;
- Mesures non contextualisées et prises par immutation ;
- Impunité vis-à-vis des auteurs des violations des droits humains pendant le confinement ;
- Réorganisation des Groupes armés et leur activisme, ce qui exacerbe l'insécurité avec comme conséquence, le mouvement massif de la population.

#### II.4. Célébration de la Journée internationale des peuples autochtones du 09 Août 2019.

L'Assemblée Générale des Nations Unies avait décidée par la Résolution 49/214 du 23 Décembre 1994 de rendre le 9 Août de chaque année, une Journée internationale de Peuples Autochtones<sup>2</sup>.

La JIPA est célébrée pour sensibiliser et défendre les droits des peuples autochtones du monde entier parce qu'il s'agit d'un événement qui rend également hommage aux réalisations et aux sacrifices consentis par les peuples autochtones pour résoudre des problèmes mondiaux tels que la conservation de l'environnement.

Selon l'Organisation internationale du travail, il y a quelque 476,6 millions d'autochtones dans 90 pays à travers le monde, appartenant à 5 000 communautés ethniques<sup>3</sup>.

Tenant compte de la crise sanitaire mondiale, **le thème de la 26<sup>e</sup> célébration de la JIPA est «le COVID-19 et la résilience des populations autochtones».**

Pour rappel, en RD Congo, le premier cas du Coronavirus a été confirmé à Kinshasa, le 10 Mars 2020. Craignant la propagation et/ou la montée en puissance de la pandémie, le Président de la République avait décrété l'Etat d'urgence sanitaire par l'ordonnance numéro 20-014 du 24 Mars 2020 dont la levée a été déclarée le 22 Juillet 2020 par le Président de la République tout en invitant le peuple congolais au respect strict des mesures barrières, unique moyen de se protéger et de protéger les autres contre ce fléau.

En effet, les peuples autochtones Pygmées sont affectés de manière particulière par la COVID-19, c'est pourquoi il est nécessaire d'amplifier les activités pour résister face aux chocs multiformes occasionnés par cette pandémie mortelle qui n'épargne personne.

A l'occasion de la JIPA 2020, FDAPID a renforcé la sensibilisation en organisant des causeries éducatives et en distribuant des dispositifs contre la COVID-19 (cache-nez, gel hydro alcoolique,...) dans les villages/campements des peuples autochtones proches de la ville de Goma dont Kibumba, Biganiro, Muja, Mubambiro, Shasha/kiriri, Mugunga et Kingi,...

<sup>2</sup> <https://www.un.org/development/desa/indigenous-peoples-fr/focus-areas/journee-internationale-des-populations-autochtones-du-monde-2016.html>

<sup>3</sup> <https://swikblog.com/journee-internationale-des-peuples-autochtones-du-monde-2020-theme-et-signification/>

## II.5. Participation à la riposte contre Coronavirus (COVID-19)

En République Démocratique du Congo, le premier cas de COVID-19 a été confirmé à Kinshasa, le 10 Mars 2020. Inquiet par la montée en puissance de la pandémie, le Président de la République avait décidé de décréter l'Etat d'urgence sanitaire par l'ordonnance n°20-014 du 24 Mars 2020 suivi de plusieurs prorogations.



En décrétant l'Etat d'urgence sanitaire, le Pays s'est retrouvé dans un confinement qui impose plusieurs mesures notamment la limitation de nombre des personnes pour le transport en commun, la fermeture des bars, des églises et des écoles, la réduction des effectifs des agents et l'organisation des services minimums au sein des institutions publiques, l'interruption des transports aériens (Vols nationaux et Internationaux) et fermetures des frontières pour éviter les mouvements des personnes, le lavage systématique des mains, plus question de se serrer les mains ou des embrassades, la distanciation sociale d'1m, l'interdiction des rencontres de plus de 20 personnes, port obligatoire de cache-nez, usage d'un mouchoir pour tousser ou du pli du coude, libération des certains prisonniers pour le désengorgement des maisons carcérales, etc. La gestion de la riposte contre COVID-19 est opaque et inefficace sur tout le plan. Outre la COVID-19, le Pays est confronté à plusieurs pathologies et problèmes de santé notamment un taux élevé de malnutrition chez les enfants, taux croissant des morts maternelles et infantiles, persistance d'Ebola, du VIH/SIDA, du Paludisme, des maladies hydriques et des mains sales, diarrhéiques et/ou des mains, plusieurs infrastructures sanitaires sont dans des conditions déplorables et non équipées, certains personnels (infirmiers, laborantins,...) reçoivent un salaire qui peut pas couvrir leurs besoins vitaux. Par conséquent, la qualité de soins est quasi inexistante.

Pour contribuer à la riposte contre ce fléau, FDAPID a intervenu dans deux volets important :

**(i) Campagne de sensibilisation contre la COVID-19**



Plusieurs familles des Pygmées ont été sensibilisées dans les villages de KINGI, MUBAMBIRO, SHASHA, BIGANIRO, MUDJA. Au total 273 personnes ont été sensibilisées sur la Covid-19, dont 163 Femmes et 110 Hommes. Signalons par ailleurs qu'à la fin de chaque séance on faisait de pratiques sur les mesures barrières et chaque personne avait droit à un cache-nez avant la séance et d'une mesure du savon Omo à la fin des échanges.

Pendant la sensibilisation, les affiches écrites en swahili et en français ainsi qu'une vidéo ont servis d'outils pour permettre la transmission et la compréhension des messages.



(ii) **Assistance aux enfants orphelins, en ruptures familiales et vulnérables affectés par la COVID-19.**

Cette activité de la riposte contre le Coronavirus a été réalisée par l'équipe du FDAPID au mois de Mai 2020, dans trois orphelinats de la ville de Goma, à savoir :

- Jérico Fondation (JF) ;
- Orphan Voice Center (OVC) ;
- Congolese Family for Joy (CFJ).

Pendant les visites de réconfort, l'équipe du FDAPID a sensibilisé les enfants sur le lavage systématique et correcte des mains avec du savon et le respect strict de toutes les mesures barrières en soulignant que c'est la meilleure façon de se protéger et de protéger les autres. Après quelques notions sur les mesures barrières, chaque enfant passait à la pratique pour se rassurer que les messages ont été bien captés.

Au total, c'est 120 Enfants (73 Filles et 47 Garçons) qui ont bénéficié de l'aide de la solidarité des Allemands contre la COVID-19 dont la répartition au sein de chaque orphelinat se présente de la manière suivante :

- **Fondation Jérico (FJ):** 25 enfants orphelins dont : 13 filles et 12 Garçons ont été sensibilisés sur les mesures de prévention contre le Covid-19, ils ont pratiqué sur le

Office : Numéro 79, Avenue Bunagana, Quartier Katindo, Commune de Goma, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu.

Tél: +243 (0) 810127090, 853187746, 998401598,

E-mail : [fdapidrdc@gmail.com](mailto:fdapidrdc@gmail.com), [coordination@fdapid-hopeip.org](mailto:coordination@fdapid-hopeip.org), Site web : [www.fdapid-hopeip.org](http://www.fdapid-hopeip.org)

**Democratic Republic of Congo.**

champ et ont bénéficié d'un sac du riz, un sac du savon Omo, 30 mesures d'haricot, 10 litres d'huile, et Pièces de savon-liquide pour leur survie. Signalons que l'âge des enfants varie entre 5 à 12 ans.

- **Orphan Voice Center (OVC)** : ce centre a deux catégories d'enfants : les **internés**, 23 enfants orphelins: dont 16 filles et 7 garçons ; et les externes 47 enfants orphelins dont 27 filles et 20 Garçons. Ils ont été sensibilisés sur les mesures de prévention contre le Covid-19, ils ont pratiqué sur le champ et ont bénéficié d'un sac du riz, un sac du savon Omo, 30 mesures d'haricot, 10 litres d'huile, et Pièces de savon-liquide pour leur survie. Signalons que l'âge des enfants varie entre 3 à 13 ans.
- **Congolese Family for Joy (CFJ)** : ce centre héberge 25 enfants dont 17 filles et 8 garçons ; tous ont été sensibilisés sur les mesures de prévention contre le Covid-19, ils ont pratiqué sur le champ et ont bénéficié d'un sac du riz, un sac du savon Omo, 30 mesures d'haricot, 10 litres d'huile, et Pièces de savon-liquide pour leur survie. Signalons



Orphelinat Jericho Fondation



E-mail : [fdapidrc@gmail.com](mailto:fdapidrc@gmail.com)

Orphelinat Orphan Voice Center

[www.fdapid-hopeip.org](http://www.fdapid-hopeip.org)

Le constant est que la COVID-19 est une menace sérieuse pour la planète. Ses conséquences sur l'humanité sont incalculables. Sans la solidarité et appui à riposte contre ce fléau, il sera difficile de le vaincre et développer une résilience. Les Pays occidentaux sont affectés de manière particulière surtout avec le taux calamiteux des pertes en vies humaines dont FDAPID présente ses condoléances aux familles ayant perdues les leurs. Les Pays d'Afrique en souffre également avec risque d'explosion parce qu'il s'observe un relâchement de la population face aux mesures barrières mais aussi, l'économie des Etats comme la RD Congo est en chute parce que c'est depuis Mars 2020 que les activités économiques sont paralysées suite au confinement qui vient d'épuiser les ressources des milliers des familles qui vivent au taux du jours moyennant les petits commerces et travaux journaliers.

Il est plus qu'urgent que le Gouvernement congolais et la communauté internationale développent un programme de résilience économique en mettant un accent particulier sur le respect strict et rigoureux des mesures barrières étant donné que nous devons vivre avec la COVID-19 parce que nous connaissons son début mais jamais sa fin.

### III. Difficultés rencontrées

L'an 2020 n'a pas été aisé, nous avons connu plusieurs difficultés, notamment :

- La crise sanitaire mondiale due à la COVID-19 qui a imposée un nouveau mode de vie et une nouvelle approche de travail difficilement adaptées aux organisations qui accompagnent les communautés vulnérables ;
- Ressources humains, matérielles et financières très limitées par rapports aux gaps et demandes exprimés quotidiennement par la population ;
- Sécurité volatile dans les zones d'exécution des activités.

*Fait à Goma, le 02/02/2021.*

**Pour le FDAPID-Hope for indigenous peoples**

**Vicar Batundi Hangi**  
**Coordinateur National.**